

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 Septembre 2015

**PROPOSITION DE RACHAT DES ORNANE 2016 DANS LE CADRE D'UNE
PROCÉDURE DE CONSTRUCTION D'UN LIVRE D'ORDRES INVERSÉ**

(code ISIN : FR0011005446)

LE NOBLE AGE (la « Société ») annonce ce jour son intention de racheter tout ou partie de ses obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 3 janvier 2016 (les « ORNANE 2016 »).

La Société va recueillir par l'intermédiaire de Oddo & Cie, Dealer Manager, dans le cadre d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (*reverse bookbuilding*), les intérêts vendeurs portant sur les ORNANE 2016, en dehors des États-Unis d'Amérique (la « Proposition de Rachat »). En fonction des indications reçues, la Société pourra décider de procéder au rachat des ORNANE 2016 qui lui auront été présentées.

La Proposition de Rachat commence ce jour et devrait courir jusqu'à la clôture de la séance de bourse du 22 Septembre 2015, mais pourra être clôturée par anticipation sans préavis. Le règlement-livraison des ORNANE 2016 ainsi rachetées est prévu, à titre indicatif, le 25 Septembre 2015.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

En fonction de l'importance des intérêts vendeurs recueillis dans le cadre de la Proposition de Rachat, la Société lancera une procédure de désintéressement en France pendant 5 jours de bourse consécutifs en vue de permettre aux porteurs d'ORNANE 2016 de vendre leurs obligations au même prix que celui déterminé dans le cadre de la Proposition de Rachat. La Société annoncera la mise en place éventuelle de cette procédure de désintéressement par voie de communiqué de presse diffusé à l'issue de la clôture de la Proposition de Rachat.

Le prix de rachat unitaire des ORNANE 2016, dans le cadre de la Proposition de Rachat et, le cas échéant, de la procédure de désintéressement, sera déterminé postérieurement à la clôture du livre d'ordres inversé.

Les ORNANE 2016 ainsi rachetées tant dans le cadre de la Proposition de Rachat que de la procédure de désintéressement seront annulées selon les modalités du contrat d'émission et conformément à la loi.

La Société se réserve la possibilité de continuer à racheter des ORNANE 2016 en bourse ou hors bourse après la clôture de la Proposition de Rachat et de la procédure de désintéressement.

La Société se réserve également la faculté, après la clôture de la Proposition de Rachat et de la procédure de désintéressement, d'exercer le droit de demander, à son gré, le remboursement anticipé des ORNANE 2016 dans les conditions prévues par le contrat d'émission des ORNANE 2016.

À ce jour, le nombre d'ORNANE 2016 en circulation s'élève à 1.258.978.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative au rachat des ORNANE 2016 ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

La Proposition de Rachat n'est pas faite, directement ou indirectement, au public en France. Seules (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés, autres que des individus, agissant pour leur compte, le tout au sens des articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du Code monétaire et financier, sont admis à participer à la Proposition de Rachat. Aucun document relatif à cette Proposition de Rachat et, le cas échéant, à la procédure de désintéressement n'a fait ni ne fera l'objet d'une approbation formelle ou d'un agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer à la procédure de rachat des ORNANE 2016 dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En particulier, la procédure de rachat des ORNANE 2016 n'est pas proposée et ne sera pas proposée, directement ou indirectement aux États-Unis sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit. Les personnes en possession de ce communiqué sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.